

# Aménagements aux examens : Consignes pour l'aide humaine (secrétaires lecteur/ scripteur et assistants)

## Cadre réglementaire

- Note de service DGER/SDPFE/2023-694 du 07 Novembre 2023 « aménagement d'épreuves aux examens pour les candidats en situation de handicap »
- Document d'accompagnement à la note de service : « Aménagements des épreuves d'examen : Instructions pour les secrétaires et assistants » disponible sur Chlorofil.

1

### • Rappel : 1 aide humaine = 1 candidat

• L'aide humaine s'assure qu'elle a la compétence requise pour aider le candidat sur cette mission (voir partie « conditions requises » dans les fiches ci-dessous). A défaut, elle doit refuser, en motivant son refus, par écrit.

• Dans un cas d'épreuve écrite, l'enseignant responsable de l'examen (pour un CCF ou une UC) ou le chef de centre (pour une EPT) se chargera de distribuer les sujets, de venir récupérer les copies, de faire émarger, à la fin de l'épreuve. Dans tous les cas, un sujet supplémentaire aura été prévu pour l'aide humaine.

• Si je suis aide humaine, je peux me trouver seul avec le candidat dans la salle de composition. Dans ce cas, j'assume aussi le rôle de surveillant de salle et je fais état au chef de centre de tout incident contraire au règlement des épreuves d'examen afin qu'il le note dans le procès-verbal (PV) du centre d'examen.

• Si le candidat refuse mon aide, je reste néanmoins à sa disposition pendant toute la durée de l'épreuve et j'assume les missions minimales :

Pour un lecteur : lire à voix haute en début d'épreuve l'intégralité du sujet (document support et consignes)

Pour un scripteur : Le candidat peut choisir d'écrire lui-même, dans ce cas, je n'écris rien sur la copie ou le candidat peut choisir d'écrire sur un brouillon que je devrais recopier intégralement sur sa copie du candidat.

Pour un assistant : réassurance, remotivation, aide à la gestion du temps.

Je fais inscrire sur le PV du centre d'examen le refus du candidat et je précise de manière détaillée les tâches que j'ai accomplies (lecture, recopiage, réassurance, aide à la gestion du temps et remotivation)

## Je suis LECTEUR (épreuves écrites)

### Conditions requises pour être lecteur :

Je suis capable de lire à voix haute un document support d'évaluation ou des consignes de manière fluide, sans accroc et sans accent :

- de manière générale ;
- si le document support de l'évaluation et les consignes sont dans une langue étrangère (pour les épreuves de LV) ;
- si le document support de l'évaluation et les consignes contiennent des formules (pour les épreuves de mathématiques, et de sciences).

### Je définis avec le candidat AVANT le début de l'épreuve (donc j'arrive suffisamment tôt pour cela)

- S'il souhaite une lecture d'abord des consignes puis du document, ou l'inverse.
- Je lui précise qu'il peut me demander d'adapter ma vitesse de lecture.
- Je lui précise qu'il peut me demander de lire sa copie à voix haute.
- Je lui précise qu'il peut me demander de relire les consignes ou le document support à n'importe quel moment, tout ou en partie.

Quand l'épreuve commence, je dois lire une première fois et dans sa totalité le sujet. Ensuite, je ne peux plus que lire sur demande.

### J'ai le droit

- De lire tout ou une partie du document à n'importe quel moment et à la demande du candidat : la première lecture est obligatoire, ensuite le candidat me sollicite quand il a besoin.
- De relire la copie du candidat (tout ou partie) à n'importe quel moment, toujours à sa demande.
- De surligner à sa demande, des mots et des passages de son choix (du document support et/ ou des consignes)

### Je n'ai pas le droit

- De proposer une relecture (le candidat doit me demander de relire tel passage, telle consigne). Je peux juste me permettre de proposer de relire l'énoncé ou le sujet lorsque le candidat « bloque » sur une question.
- De reformuler une consigne, de donner une définition
- De l'aider à organiser son temps et son travail.
- De chercher dans un dictionnaire : l'élève recherche, et je peux lire la définition seulement s'il me le demande.

## Je suis **SCRIPTEUR** (épreuves écrites)

### Conditions requises pour être scripteur

Je suis capable d'écrire sous la dictée (ou de recopier à partir d'un brouillon) n'importe quel message (attention aux épreuves de LV et aux épreuves scientifiques) sans faire de faute d'orthographe, avec une écriture qui soit lisible.

### Je définis avec le candidat **AVANT** le début de l'épreuve (donc j'arrive suffisamment tôt pour cela)

- Je lui explique que je n'interviens que **sur demande**.
- J'informe le candidat que je peux, s'il le souhaite, rédiger un brouillon
- Je l'informe qu'il devra me signaler quand je dois sauter des lignes, mettre des guillemets, (présentation)
- Je l'informe que la copie ne doit comporter **qu'une seule écriture** (s'il souhaite écrire, il devra le faire tout du long). Je lui conseille de profiter de ma présence pour se concentrer uniquement sur la réponse. De plus, il peut, s'il le désire, écrire sur le brouillon.

**Quand l'épreuve commence, je ne peux plus écrire que sur demande.**

### J'ai le droit

- J'écris textuellement ce que me dicte le candidat. (je ne cherche pas à donner du sens s'il n'y en a pas, ni à rectifier la structure de la phrase si elle est incorrecte, ni à modifier un mot de vocabulaire qui me semble plus approprié)
- J'écris sous la dictée ou je recopie le brouillon du candidat **sans faire de faute d'orthographe**.
- Je peux écrire, **à la demande du candidat**, sur un brouillon avant de recopier la réponse sur la copie.

### Je n'ai pas le droit

- De proposer d'utiliser un brouillon (le candidat doit me le demander)
- D'intervenir sur le choix du vocabulaire et sur la structure de la langue.
- D'aller à la ligne, de structurer : c'est à l'élève de me donner des indications de mise en page.... Par contre, je ne demande pas au candidat de le dicter la ponctuation. Il doit seulement m'indiquer **le début et la fin** de la phrase.
- De l'aider à structurer son temps et à organiser son travail
- De chercher dans un dictionnaire.
- De reformuler une consigne, de donner une définition

## Je suis ASSISTANT (épreuves écrites)

### Conditions requises pour être assistant à aux épreuves écrites :

Il n'y a pas de conditions requises mais cependant :

- si je suis assistant sur un CCF, je fais le point avec l'enseignant responsable du CCF sur le sujet et je détermine avec lui les limites de mon accompagnement ;
- Si je suis assistant en EPT, je m'informe auprès d'un enseignant de la discipline de mon établissement des attendus de l'épreuve et des limites à apporter à mon accompagnement.

### Je définis avec le candidat AVANT le début de l'épreuve (donc j'arrive suffisamment tôt pour cela)

- J'explique au candidat à l'avance ce que je peux et ce que je ne peux pas faire.
- J'explique au candidat qu'il doit me solliciter, je ne peux rien faire s'il ne me demande rien, excepté l'aider à gérer son temps, le rassurer et le remotiver.

### J'ai le droit

- De reformuler à la demande du candidat :

**ATTENTION** cela signifie que

- J'amène le candidat à séquencer les consignes multiples, complexes (par ex : cette question nécessite plusieurs réponses)
- J'amène le candidat à comprendre les sens seconds (les implicites, les non-dits, les sous-entendus) et métaphoriques.
- **REFORMULER, c'est amener le candidat, par le biais de questionnements, à construire de lui-même le sens des documents supports et des consignes.**

**Mais si le candidat ne réussit pas, malgré ce guidage, à mettre du sens sur les supports d'évaluation, l'aide humaine ne va pas au-delà (sans dire au candidat qu'il n'a pas compris).**

- D'aider le candidat à gérer son temps.
- De rassurer le candidat et de le remotiver.

### Je n'ai pas le droit

- Je ne donne pas de synonyme, pas de définition si le mot provient de la consigne (on estime que le terme a été vu tout au long de la formation)
- Je ne me substitue pas au candidat : c'est lui qui doit formuler ses réponses
- Je ne donne aucune information au candidat sur la justesse ou non de ses réponses.

Auteurs :

Angélique BLANCHARD, AESH au Legta de Tulle-Naves

Laure SEIGNAC-DURET, Réseau National Inclusion, BAEVS, DGER

## Je suis ASSISTANT (épreuves orales)

### « Assistance à la compréhension des consignes et des questions »

#### Conditions requises pour être assistant à aux épreuves orales :

Il n'y a pas de conditions requises mais cependant :

- si je suis assistant sur un CCF, je fais le point avec l'enseignant responsable du CCF et je détermine avec lui les limites de mon accompagnement ;
- si je suis assistant en EPT, je m'informe auprès d'un enseignant de la discipline de mon établissement des attendus de l'épreuve et des limites à apporter à mon accompagnement. Je peux aussi m'entretenir à ce sujet avec le jury avant le début de l'épreuve.

#### Je définis avec le candidat AVANT le début de l'épreuve (donc j'arrive suffisamment tôt pour cela)

- J'explique au candidat à l'avance ce que je peux et ce que je ne peux pas faire.  
J'explique au candidat qu'il peut me solliciter.

**Attention : je fais en sorte de ne pas m'interposer entre le jury et le candidat, à ne pas parasiter la situation d'évaluation!**

#### J'ai le droit

- D'intervenir auprès du jury pour qu'il :
  - ✓ séquence une question lorsqu'elle est particulièrement longue et que je constate que le candidat se perd dans la réponse ;
  - ✓ laisse du temps au candidat pour qu'il intègre la question et l'analyse avant de répondre. Il n'est pas nécessaire que le jury se précipite à reformuler la question ;
  - ✓ propose une pause au candidat si je vois que le candidat a besoin de « reprendre son souffle » ;
  - ✓ parle moins vite.
- D'intervenir auprès du candidat pour qu'il n'hésite pas à :
  - ✓ demander au jury de reformuler sa question ;
  - ✓ reprendre ses fiches ou son brouillon pour organiser sa réponse
  - ✓ demander une pause.

#### Je n'ai pas le droit

- Je ne réponds pas à la place du candidat.
- Je ne reformule pas la question : c'est le rôle du jury.
- Je n'explique aucun terme de vocabulaire : c'est également le rôle du jury.
- Je ne donne aucune information au candidat sur la justesse ou non de ses réponses.

## Je suis ASSISTANT (épreuves orales)

### « Autre assistance »

#### Conditions requises pour être assistant à aux épreuves orales :

Il n'y a pas de conditions requises mais cependant :

- si je suis assistant sur un CCF, je fais le point avec l'enseignant responsable du CCF et je détermine avec lui les limites de mon accompagnement, et les modalités de mon intervention auprès du candidat accompagné ;
- si je suis assistant en EPT, je m'informe auprès d'un enseignant de la discipline de mon établissement des attendus de l'épreuve et des limites à apporter à mon accompagnement. Je peux aussi m'entretenir avec le jury avant le début de l'épreuve sur les modalités de mon intervention.

#### Je définis avec le candidat AVANT le début de l'épreuve (donc j'arrive suffisamment tôt pour cela)

- J'explique au candidat à l'avance ce que je peux et ce que je ne peux pas faire.

**Attention : je fais en sorte de ne pas m'interposer entre le jury et le candidat! Le jury doit s'adresser au candidat, pas à moi. Le candidat s'adresse au jury s'il a une demande, pas à moi !**

#### J'ai le droit

- Je peux répéter ce que le candidat vient de dire à l'identique sans modifier ni la structure de la phrase, ni le vocabulaire employé, si le candidat a des difficultés d'élocution ce qui le rend difficile à comprendre.
- Je suis vigilant aux signes d'alerte qui montrent que le candidat est en souffrance (fatigue, stress, angoisse) et je demande au jury la possibilité de faire une pause.
- Je peux intervenir auprès du candidat pour
  - ✓ le remotiver ; qu'il ne se décourage pas ;
  - ✓ lui conseiller de se clamer, de respirer profondément ;
  - ✓ l'aider à gérer son temps (je peux lui suggérer de ne pas se presser avant de répondre, de prendre le temps entre 2 réponses, de parler moins vite..);
  - ✓ lui conseiller de s'appuyer sur son brouillon, de reprendre ses fiches,
  - ✓ l'aider à adopter un comportement adéquat vis-à-vis du jury et de la situation d'évaluation.

#### Je n'ai pas le droit

- Je ne réponds pas à la place du candidat.
- Je ne reformule pas la question : c'est le rôle du jury.
- Je n'explique aucun terme de vocabulaire : c'est également le rôle du jury.
- Je ne donne aucune information au candidat sur la justesse ou non de ses réponses.

Auteure : Laure SEIGNAC-DURET, réseau national inclusion, BAEVS, DGER

Avec la contribution d'Aurélien JOUSSAUME, D2 et de son équipe (lycée de Carpentras)